

CHARADE SUPER SHOW

13 & 14 juillet 2024

INSCRIPTION ROULAGE AUTOMOBILE

Demande d'inscription à retourner par email à supershow@charade.fr ou via courrier à
Circuit de Charade – 38 route de Manson – 63122 Saint Genès Champanelle

PILOTE

Nom Prénom :

Adresse :

CP et ville :

N° de téléphone :

Adresse email :

Numéro de permis de conduire :

VOITURE

Marque :

Modèle :

Année :

Assureur / n° de contrat d'assurance :

Remarques :

Merci de joindre impérativement une photo du véhicule.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Le tarif d'inscription au roulage est de 350€ TTC et comprend :

- La participation au roulage pour le véhicule inscrit (2 sessions le samedi après-midi, 3 sessions le dimanche)
- Le stationnement du véhicule inscrit au sein des paddocks
- 1 pass pilote week-end pour l'évènement Charade Super Show
- 1 pass accompagnant week-end pour l'évènement Charade Super Show
- Une plaque de l'évènement ;
- Un sticker d'identification qui devra être apposé sur le pare-brise du véhicule durant toute la durée de l'évènement ;

Si pour des raisons mécaniques votre véhicule d'assistance (limité à un véhicule par voiture) doit impérativement être stationné à proximité de la voiture inscrite, merci de nous l'indiquer ici. Une zone sera dédiée pour ces véhicules.

J'ai besoin d'un pass assistance :

OUI NON

DECHARGE DE RESPONSABILITE

En m'inscrivant au roulage organisé par GCK Charade à l'occasion du Charade Super Show les 13 et 14 juillet je certifie avoir lu et accepté la décharge de responsabilité du circuit de Charade, me conformer au règlement ci-joint, dont je reconnais avoir pris connaissance, et décharger la société GCK Charade de toute responsabilité.

Je participe de ma propre initiative à ces activités de conduite sur piste, en ayant pleinement conscience des risques inhérents à la conduite de véhicules à moteur sur le Circuit de Charade, que cela soit en tant que conducteur.

Je certifie que le véhicule que j'utilise dans le cadre du roulage organisé par la société GCK Charade sera sous ma responsabilité pleine et entière et je m'engage à faire mon affaire personnelle des dommages matériels subis par mon véhicule tout comme des dommages corporels que je pourrais subir à son volant.

Nom

Prénom

Fait à

Le

Signature

REGLEMENT ROULAGE

Article 1 : Définition

Dans le cadre de l'évènement Charade Super Show organisé le samedi 13 juillet et dimanche 14 juillet 2024 au circuit de Charade, l'organisateur GCK Charade propose des sessions de roulages, ouvertes aux berlines/GT, monoplaces et prototypes, sous réserve de sélection par l'organisateur selon plusieurs critères définis dans l'article 2.

Celles-ci auront lieu sur le circuit de Charade, circuit privé.

L'organisateur rappelle que ce roulage n'est en aucun cas une compétition, mais une simple démonstration de véhicules sur un circuit fermé à la circulation, dont la vitesse sera réglementée par la présence d'un pace car.

Aucun chronométrage ni aucun classement ne seront effectués.

Article 2 : Véhicules admis et sélection

Seront éligibles à participer, en priorité les véhicules de compétition, les véhicules à caractère sportif et insolite, selon jugement de l'organisateur, faisant partie des catégories berline/ GT, monoplaces et prototypes. Les critères de sélection seront en fonction du modèle du véhicule, son année de construction, sa motorisation ainsi que son esthétique.

Les véhicules doivent être en bon état de présentation et de fonctionnement.

L'organisateur répartira les véhicules sélectionnés par séries, en fonction des types de véhicules participants à la manifestation, pour respecter une certaine homogénéité et assurer la sécurité en piste. Chaque participant se devra de respecter la répartition effectuée par l'organisateur.

Article 3 : Inscriptions

Les formulaires de demande d'inscription aux roulages sont disponibles en ligne sur le site internet www.charade.fr jusqu'au 14 juin 2024.

Les demandes de participations doivent être accompagnées au minimum d'une photo du véhicule. Chaque propriétaire s'engageant au roulage s'engage à communiquer le numéro de contrat d'assurance du véhicule, et à ce que le véhicule en question soit assuré (assurance responsabilité civile piste obligatoire) en date des 13 et 14 juillet 2024.

Le montant de l'inscription est porté à 350€ TTC par véhicule et le contenu précis de cette inscription est énoncé dans le dossier d'inscription.

Suite à leur demande d'inscription, l'organisateur s'engage à faire un retour aux candidats dans les 15 jours qui suivent leur demande et se donne le droit d'attendre la date du 14 juin 2024 pour donner une réponse définitive concernant l'éligibilité du véhicule.

Les participants acceptent par leur inscription de renoncer à faire valoir leur droit à l'image sur toutes les photos et vidéos réalisées ce jour-là.

Article 4 : Obligations des pilotes

Chaque pilote s'engage, par son inscription au roulage automobile proposé dans le cadre du Charade Super Show, à se conformer au règlement de la piste.

4.A – Equipement des pilotes

Également, pour des questions de sécurité, sont obligatoires les équipements suivants :

- Casque homologué au minimum à la norme CE (casque intégral si le véhicule ne possède pas de pare-brise)
- Chaussures fermées
- Vêtements longs couvrants les bras et les jambes

Pour les véhicules de compétition, sont obligatoires les équipements conformes aux règles techniques de sécurité 2024 de la FFSA.

Article 5 : Contrôle des véhicules

Les véhicules devront être en bon état et ne pas présenter de fuites d'huile ou autres fluides. Les pneus sont libres mais devront être dans un état d'usure normal.

Un examen visuel sera effectué sur l'état général. Ces contrôles ne se substituent pas à la responsabilité première du participant qui est tenu de s'assurer de l'efficacité des systèmes de freinage et de direction.

L'organisateur pourra sans restituer le droit d'inscription refuser l'entrée sur le circuit si l'état du véhicule est incompatible avec la sécurité de l'équipe organisatrice et des autres participants.

Chaque voiture accédant à la piste devra obligatoirement avoir un crochet de remorquage.

Article 6 : Déroulé des roulages

Tout véhicule entrant en piste devra être muni du sticker d'identification de la session de roulage (apposé sur le pare-brise), qui lui aura été remis par les organisateurs. Seuls les véhicules munis de ce sticker seront admis en pré-grille.

Le conducteur devra porter le bracelet qui lui aura été remis.

Les horaires de pré grille et d'accès aux paddocks, ainsi que les informations détaillées concernant les procédures de stationnement et de départ seront communiqués ultérieurement. Nous vous demanderons de les lire attentivement et de les respecter.

Tout véhicule qui ne serait pas en place sur la pré-grille indiquée dans lesdits documents à l'heure de convocation ne pourra prendre le départ et ne pourra exiger un remboursement de son inscription.

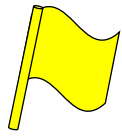
Stationnement :

Dans chaque inscription est compris le stationnement du véhicule sur le site du circuit de Charade dès le samedi matin et pour toute la durée de la manifestation (soit dimanche 18h). **Aucune sortie du site ne sera possible avant la fin de l'évènement pour les véhicules qui y seront stationnés.**

Article 7 : Respect du règlement

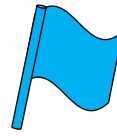
Conformément au formulaire de demande d'inscription, chaque participant s'engage à respecter le règlement de l'évènement.

Drapeaux et feux principaux :



Drapeau / feu jaune :

Danger en piste, vitesse adaptée et dépassements interdits.



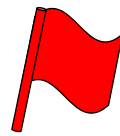
Drapeau / feu bleu clair :

Vous vous apprêtez à vous faire dépasser par un véhicule plus rapide, cédez le passage.



Drapeau / feu noir :

Arrêt au stand obligatoire à la fin du tour



Drapeau / feu rouge :

Arrêt au stand obligatoire à la fin du tour.



Drapeau / feu vert :

La piste est libre de tout danger. Dépassements autorisés.



Drapeau / feu damier :

Vous vous apprêtez à entamer le dernier tour de piste avant le retour aux stands. Réduisez votre vitesse.

Article 8 : Assurance de l'organisation

GCK Charade, société organisatrice de la journée, souscrira une assurance réglementaire de responsabilité civile organisateur imposée par la nature de la manifestation (article 11, décret 2006-554 du 15 mai 2006). Nous rappelons néanmoins qu'il est essentiel que chacun des véhicules participant à la manifestation soit assuré par son propriétaire pour la pratique de la piste.

Article 9 : Encadrement de la manifestation

Le responsable du départ et les commissaires de piste chargés de veiller à la sécurité des participants sur le tracé du circuit sont, des bénévoles, le personnel de GCK Charade ainsi que les commissaires de l'Association Sportive Automobile Club Auvergne.

Un médecin sera présent sur la manifestation et disposera du matériel de premiers secours et de réanimation. Une équipe de secouristes ainsi qu'une ambulance équipée seront également présentes au départ.

Quelles que soient leur fonction, les décisions des encadrants de la manifestation devront être respectées. L'organisateur se réserve le droit d'écourter la séance en cas de non-respect des consignes de sécurité en piste.

Article 10 : Dispositions particulières

Annulation de la manifestation du fait de l'organisateur.

Si pour des raisons de force majeure, la manifestation devait être annulée, les droits d'engagement seraient remboursés.

Non-participation à la manifestation d'un engagé.

Tout pilote engagé ne pouvant participer à la parade pour des raisons de force majeure (maladie, accident, panne de son véhicule) devra avertir l'organisateur par lettre recommandée au plus tard le 1^{er} juillet 2024. Son droit d'engagement lui sera alors restitué.

A défaut, ou passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

En effectuant ma demande d'inscription à l'une des roulages automobiles du Charade Super Show des 13 et 14 juillet 2024, je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement et déclare m'y soumettre sans restriction.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

PILOTE & PASSAGER

Circuit de Charade

Dans le cadre de la journée organisée par la société

En date du

Je soussigné Mr/ Mme

Né(e) le..... À.....

Adresse postale :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

N° de permis de conduire :

Déclare renoncer à tout recours tant à l'encontre de GCK CHARADE que l'ORGANISATEUR de la journée, ainsi que leurs partenaires en cas de dommage causé par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, survenant au cours du roulage effectué à la date mentionnée ci-dessus sur le Circuit de Charade.

Je certifie également :

- Être titulaire du permis de conduire en cours de validité
- Être en bonne santé et n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique du sport automobile,
- Ne souffrir d'aucune maladie ou handicap de nature à exposer ma propre sécurité ou celle des autres participants.
- Ne pas avoir consommé d'alcool, drogue ou médicament pouvant altérer la conduite avant de prendre la piste.
- Avoir la pleine possession de mes facultés mentales et physiques,
- Avoir pleine conscience des risques liés à la conduite sur circuit fermé,
- Ne pas rechercher, en cas d'accident, la responsabilité d'un ou des autres participants.

En outre, je certifie avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la piste adressé avant le roulage et avoir assisté au briefing dispensé le jour de l'évènement, et à respecter scrupuleusement les règles de sécurité présentées.

Le port du casque, des gants, de la combinaison (auto et moto) et de la ceinture de sécurité (auto) sont obligatoires en piste.

Conformément à la réglementation en vigueur, je déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'article L.321-4 du Code du sport rappelées ci-après en matière « d'assurance individuelle accident » et de l'intérêt à souscrire ce type de garantie. Article L.321-4 du Code du sport : « Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer ».

Je déclare que moi-même et mon passager sommes assurés contre tout sinistre de quelque nature que ce soit, causé à nous-mêmes ou à des tiers et que mon contrat d'assurance ne mentionne pas de clause de non garantie en cas d'utilisation hors compétition, de mon véhicule sur circuit ouvert à la circulation ou par défaut avoir contracté une assurance responsabilité civile circuit.

Je déclare également avoir pris les dispositions nécessaires relatives aux couvertures d'assurances obligatoires, notamment en matière de « responsabilité civile » pour tout dommage causé aux tiers

Je m'engage à régler à GCK Charade ou à l'ORGANISATEUR, sur place lors de ma présence au Circuit de Charade, toute facture liée aux dommages occasionnés aux infrastructures avec mon véhicule (clôtures, cônes, piste, barrières...).

Objet	Prix TTC
Cône du Lübeck	25 €
Sac d'absorbant (25 L)	35 €
Pile de pneus (l'unité)	150 €
Extincteur (9kg)	150 €
Pied de rail (l'unité)	500 €
Rail (m.l.)	1 000 €
Grillage FIA (m.l.)	1 800 €
Mur béton (m.l.)	3 000 €

Je comprends que ce document est une décharge de responsabilité et une renonciation à tous recours et que j'ai bien pris connaissance du règlement de la piste et du briefing de sécurité.

J'autorise GCK CHARADE à réaliser tout enregistrement de mon image et/ou de ma voix, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, et à reproduire et diffuser lesdits enregistrements par quelque procédé que ce soit sur tout support et en particulier sur ses supports digitaux (sites internet, applications web, réseaux sociaux...), ses brochures et plaquettes commerciales et promotionnelles, les vidéogrammes, à des fins promotionnelles, publicitaires, illustratives ou informatives. La présente cession de mes droits à l'image est valable pour le monde entier et pour une durée de trois ans, et intervient à titre gratuit au bénéfice exclusif de GCK Charade, 38 route de Manson, 63122 Saint Genès Champanelle.

Fait à

Signature

(Précédée de la mention « bon pour accord »)

Le

GCK Charade

38 route de Manson 63122 Saint Genès Champanelle

892 499 989 000 10 – TVA intracommunautaire FR 558 924 99 989 – RCS Clermont-Ferrand 892 499 989